

Comité d'Intérêt Local de Valbertrand

C.I.L. Valbertrand



« Agir, ... ensemble »

Françoise ALLIOT
Présidente du CIL

*Maison de quartier
Parc de La Florane
165 rue Montserrat
83200 TOULON*

Tél. : 06.60.88.09.30

Courriel :
cil.valbertrand@yahoo.fr

Site internet :
www.cil-valbertrand.fr

Permanence :

*Tous les vendredis soir
de
17h30 à 18h30*

Monsieur Amaury Charreton
Adjoint au Maire

Circulation / Stationnement / Accessibilité

Hôtel de Ville
B.P. 1407 83056 TOULON Cedex

TOULON le 03 février 2017
N° 07 / 17 PRES

Objet : Sécurisation de voies : expérimentation de sens unique sur les
avenues de Bourgogne et de Picardie.

P. Jointe : une annexe : synthèse des doléances

Monsieur Charreton,

Le C.I.L. de Valbertrand, à l'origine de la demande d'une meilleure sécurisation de l'avenue de Bourgogne, suit avec beaucoup d'attention, la phase expérimentale d'un sens unique sur les avenues de Bourgogne et de Picardie.

Afin de mieux comprendre les inquiétudes exprimées auprès du C.I.L. de Valbertrand par de nombreux riverains, nous avons proposé en novembre 2016 une enquête d'opinion aux 150 familles concernées par le nouveau dispositif.

Les premières doléances vous ont été transmises le 05 décembre 2016. De vives inquiétudes se sont manifestées surtout pour la sécurité des piétons liée à la vitesse excessive, l'augmentation du trafic sur l'av. de Picardie, l'incivisme routier et la négligence de certains propriétaires riverains.

Parvenus au terme de cette expérimentation, il semble que le dispositif soit un peu moins mal accepté par les riverains des Avenues de Picardie et de Gai Coteau.

.../...

DESTINATAIRE : Mr A CHARRETON, Adjoint au Maire
C O P I E S : Mme F. FEUNTEUN, Adjoint au Maire,
Mr Y CHENEVARD, Adjoint au Maire

Ils sont cependant dans l'attente de mesures fortes destinées à améliorer encore la sécurité des piétons et des usagers.

Nous souhaiterions que la réunion de concertation publique de clôture avec les riverains puisse se dérouler entre le 13 février et le 13 mars 2017, soit après 8 à 9 mois d'essai du dispositif.

Ce délai nous permettrait d'organiser cette réunion.

Elle pourrait se dérouler à la Maison de quartier de la Florane entre 17h30 et 18h30 de préférence un lundi, jeudi ou vendredi.

Merci de nous faire connaître votre décision sur cette date.

Soyez assuré monsieur Charreton, de notre volonté de participer avec conviction à ce projet de sécurisation.

Je vous prie de croire en l'expression de toute ma considération et vous assure de mes sentiments les meilleurs.

Françoise Alliot

Annexe à la lettre N° 07,17 PRES CIL Valbertrand du 03 février 2017

L'enquête d'opinion réalisée par le C.I.L. de Valbertrand entre le 18 novembre 2016 et le 27 janvier 2017 auprès des 150 familles des avenues de Bourgogne, de Picardie, de Gai Coteau et de la rue de Pen Bé, fait ressortir les doléances principales suivantes :

Demande de ralentisseurs (autre que coussins berlinois) ; en effet, le sens unique favorise la vitesse.

Certains de ne pas rencontrer de véhicules en contre-sens, les usagers de la route ont tendance à appuyer sur l'accélérateur.

Nécessité de ralentir physiquement la vitesse.

Carrefour Bourgogne/Picardie trop exigü pour les poids lourds.

Nécessité de le redessiner en supprimant quelques places de stationnement pour favoriser l'évitage des poids lourds (Véhicules de déménagement, camions citerne carburant domestique, collectes des déchets...)

Demande de création de trottoirs avec potelets sur tout le circuit y compris sur les 50 premiers mètres de l'avenue Le Gai Coteau afin de mettre les piétons en réelle sécurité.

Demande de requalification complète de la chaussée sur les deux avenues (Bourgogne et Picardie).

Signalisation verticale à améliorer

Signalisations « 30km/h » à renforcer.

Mieux indiquer le sens interdit sur l'av. de Picardie dès l'avenue de Bourgogne

Au niveau de la rue de PEN BE (Priorité à droite peu respectée).

Au pied de l'avenue de Gai Coteau (Laisser-passer peu respecté).

Demande de suppression des emplacements de stationnement situés en face des portails de propriétés. (Difficultés des véhicules pour sortir sur la voie).

Positionner les emplacements de stationnement de préférence côté droit de la chaussée car côté gauche la sortie du véhicule est très malaisée obligeant les véhicules stationnés à déborder sur la chaussée bien au-delà du marquage prévu.

Incivisme : Haies vives débordantes dangereuses pour les piétons :

Contraindre les propriétaires à tailler les haies vives débordantes qui constituent un danger pour tous les piétons.